

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 26 septembre 2018,

Le préfet place une grande partie du département de l'Isère en alerte renforcée au titre de la sécheresse

Les températures hors normes et l'absence quasi totale de pluies depuis plus d'un mois ont très fortement dégradé l'état des cours d'eau du département de l'Isère, qui étaient déjà à des niveaux bas pour la saison depuis le début de l'été. Certaines situations sont critiques : ruisseaux à sec, sources tarées. Des minimums historiques sont atteints. Les prévisions météo ne sont pas favorables, en effet aucune pluie n'est annoncée ces prochains jours et le vent du nord va encore davantage dessécher les sols. Les milieux naturels sont fortement impactés par cette situation et les activités humaines le sont également : tarissement possible de certaines ressources pour l'eau potable, pour l'abreuvement des animaux, sécheresse du sol impactant les productions agricoles, impacts sur la production d'énergie hydraulique, etc.

Les nappes souterraines du département sont également passées sous des seuils critiques, avec des situations variées sur le territoire en continuité de la baisse amorcée dès le printemps. Certaines nappes accusent des baisses très rapides comme c'est le cas sur le Guiers ou la Bourbre. D'autres nappes ont davantage d'inertie et évoluent plus lentement, comme par exemple la nappe de Bièvre.

Les eaux superficielles et souterraines du département étaient déjà placées en alerte sécheresse, à l'exception de la rivière Isère et du fleuve Rhône. Au vu de l'aggravation rapide de la situation, le Préfet de l'Isère a décidé, après consultation du Comité Départemental de l'Eau réuni le 21 septembre dernier, de placer :

- en **alerte renforcée** tous les cours d'eau du département, ainsi que leurs nappes d'accompagnement, à l'exception de la rivière Isère et du fleuve Rhône qui restent placés en **vigilance** ;
- en **alerte renforcée** toutes les nappes souterraines du département, à l'exception de la nappe de Bièvre-Liers-Valloire, de la nappe des Quatre Vallées à l'amont de Vienne et des nappes du Drac et de la Romanche qui restent toutes quatre placées en **alerte sécheresse**.

Le préfet de l'Isère appelle à la mobilisation de tous afin que les prélèvements d'eau, qui concernent tous les usagers et notamment les ménages (usage domestique), soient limités au strict minimum et afin que la situation actuelle ne se dégrade pas davantage. La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est en effet l'affaire de tous.

Le préfet réunira très prochainement un comité de l'eau pour faire le point sur la situation.

La situation d'ALERTE RENFORCEE impose les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

→ Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'Eau Potable ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et espaces sportifs,
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9H00 à 20H00 ;
- Interdiction d'alimenter les plans d'eau ;
- Interdiction de vidanger les plans d'eau ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- Interdiction d'effectuer dans le lit des cours d'eau des travaux destinés à accroître ou maintenir le prélèvement ;
- Interdiction de contrôler les points d'eau incendie,

→ Pour les communes :

- Interdiction de laver les voiries ;
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.

→ Pour l'agriculture :

- Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation
- Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

→ Pour l'industrie :

- Respect du niveau 2 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

→ Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :

- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

La situation d'ALERTE impose les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

→ Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs, de 9H00 à 20H00 ;
- Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- Interdiction d'effectuer dans le lit des cours d'eau des travaux destinés à accroître ou maintenir le prélèvement ;

→ **Pour les communes :**

- Interdiction de laver les voiries ;
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.

→ **Pour l'agriculture :**

- Baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

→ **Pour l'industrie :**

- Respect du niveau 1 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

→ **Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :**

- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent dans tous les cas être limités par arrêté municipal.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

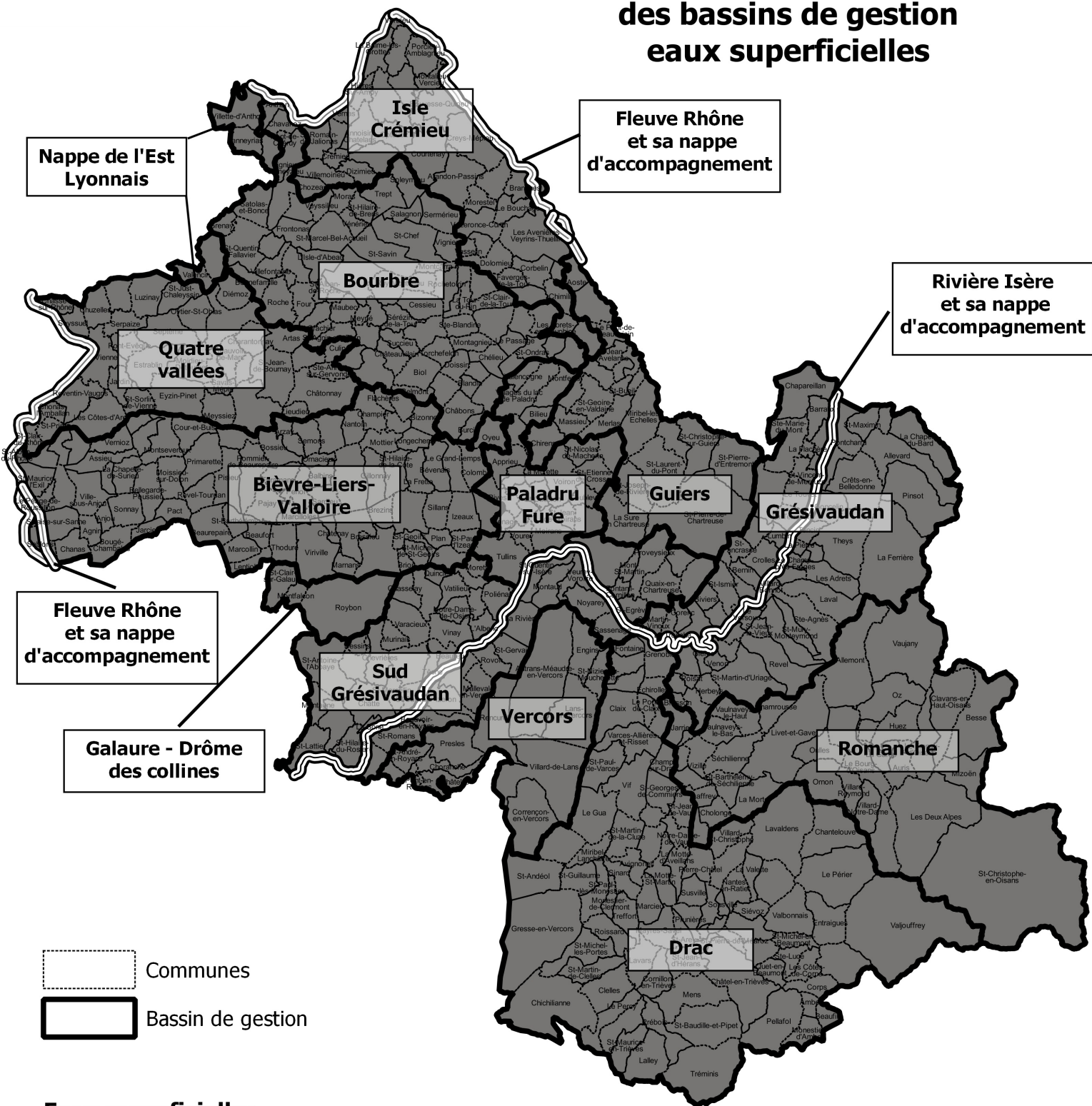
Téléphone : 04 76 60 48 05

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38

Situation de sécheresse des bassins de gestion eaux superficielles



Source : DREAL - Agence RMC - DDT38

Direction Départementale des Territoires/SE/PEC
© IGN BD Topo
Protocole MEDDTL-MAAPRAT-IGN du 24 octobre 2011

Le 24 septembre 2018

Situation de sécheresse des bassins de gestion eaux souterraines

